

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	19.02.2018	00h45	18.310	DEF
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Groupe socialiste</b>		
<b>Titre : L'orthophonie n'est pas de la bobologie</b>		
<b>Contenu :</b>		
<p>Le Conseil d'État a proposé dans le plan financier, annexé au plan de législature, une réduction drastique des sommes consacrées aux prestations orthophoniques ambulatoires. La diminution se monte à 2 millions de francs, ce qui représente environ 26% des sommes actuelles.</p> <p>Le Conseil d'État peut-il nous dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– quelles mesures il a prévues pour économiser 2 millions de francs, sachant que de nombreux efforts ont déjà été consentis ces dernières années pour réduire les coûts des prestations orthophoniques ?</li> <li>– quelles sont les sources sur lesquelles il se base pour affirmer que l'orthophonie coûte beaucoup plus cher dans le canton de Neuchâtel que dans les autres cantons romands ?</li> <li>– quel sera le report de charges sur les communes s'il diminue le catalogue des prestations prises en charge ?</li> <li>– s'il a chiffré l'impact à long terme de la diminution des prestations thérapeutiques sur l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des enfants de notre canton ? Si oui, quelles sont ses conclusions ?</li> <li>– comment il a prévu le maintien de prestations orthophoniques de qualité dans le concept cantonal de pédagogie spécialisée, notamment en respectant le principe de gratuité et l'accès aux mesures renforcées pour tous les enfants qui en ont besoin ?</li> </ul>		
<b>Souhait d'une réponse écrite : Non</b>		
<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b>		
Annie Clerc-Birambeau		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Corine Bolay Mercier	Souhaïl Latrèche	